



Première liste de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des écoles nationales supérieures d'architecture

Franck Riester, ministre de la Culture, se félicite de l'aboutissement de la première campagne nationale de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA).

L'établissement d'une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur est l'une des missions du nouveau Conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture (CNECEA), installé par le ministère de la Culture le 5 novembre 2018.

Franck Riester salue les travaux du CNECEA, présidé par Richard Klein, professeur à l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAP de Lille), et dont les deux vice-présidentes sont Béatrice Mariolle, professeur à l'ENSAP de Lille, et Catherine Deschamps, maître de conférences à l'ENSA de Paris-Val de Seine. Le CNECEA est composé de 72 membres, élus par la communauté des enseignants-chercheurs des ENSA et nommés par le Ministre de la Culture.

Les travaux menés par le CNECEA depuis son installation ont conduit, à l'issue de sa session plénière tenue début avril 2019, à proposer au Ministre de la Culture, une liste nationale de 488 qualifications aux fonctions de maître de conférences et de 91 qualifications aux fonctions de professeur des écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSAP). [Cette liste a été rendue publique le 8 avril 2019.](#)

L'inscription sur liste de qualification permet aux lauréats de participer aux premiers concours de recrutement des enseignants-chercheurs des ENSA, qui seront ouverts en mai 2019, dans chaque établissement.

Cette première campagne de qualification représente une étape supplémentaire dans la mise en œuvre de la réforme des ENSA, qui a pour objectif une pleine inscription des établissements et de leurs personnels enseignants dans la dynamique de l'enseignement supérieur et qui participe au double ancrage académique et professionnel des formations à l'architecture.

La création de deux corps d'enseignants-chercheurs renforce la capacité des ENSAP à apporter leur expertise en appui des politiques publiques. Elle garantit l'excellence des formations délivrées dans les établissements, appuyées sur la recherche, et ainsi la compétence des jeunes diplômés en architecture à apporter les réponses d'avenir aux questions de la société contemporaine, en termes de qualité du cadre de vie et de transition écologique et énergétique.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC